FORMATOP
FORMATION PREVENTION SECURITE

# HABILITATION ELECTRIQUE

# TRAVAUX SOUS TENSION

**VOUS ÊTES :**

- Une entreprise réalisant l'entretien des batteries d'engins (chariot, nacelle...) ou réalisant l'assemblage et le désassemblage de pack batteries ?
- Une entreprise réalisant l'installation et l'entretien des onduleurs ?
- Le service maintenance des entreprises industrielles réalisant l'entretien d'équipement contenant des batteries ?

## Vous souhaitez vous former en Travaux Sous Tension (TST) ?

La formation à la prévention du risque délivrée par FORMATOP est conforme aux **normes des TST** en vue d'assurer la sécurité des personnes contre les dangers d'origine électrique lorsqu'elles effectuent des TST en basse tension.

Notre **agrément** TST

## Contexte règlementaire

Depuis le 5 octobre 2016, l'employeur peut délivrer l'habilitation électrique niveau adaptée aux TST.

Selon les normes NF C18-505-1, NF C18-505-2-1 et La NF C18-505-2-3, il est indispensable que l'opérateur ait suivi une formation d'habilitation auprès d'un centre de formation agréé.

Avant de délivrer les habilitations électriques, l'employeur doit d'assurer que le personnel concerné ait suivi la formation théorique & pratique nécessaire pour assurer au mieux sa sécurité.

Consultez **ici** notre page internet

FORMATOP®
FORMATION PRÉVENTION SÉCURITÉ

# Une habilitation électrique TST, c'est quoi ?

L'habilitation électrique TST permet aux salariés de **connaître les modes opératoires** pour **assurer au mieux leur sécurité** et celle de l'entreprise lors de manœuvres.

**La réactualisation des compétences** est à effectuer lorsque les **installations électriques évoluent** au sein de l'entreprise ou pour **mettre à jour les connaissances** des salariés.

## Les 3 normes




### Norme NF C18-505-1 :

Cette norme définit les prescriptions générales applicables à l'ensemble des TST en basse tension sur les **installations électriques**.

### Norme NF C18-505-2-1 :

Le présent document a pour objectif de fixer les prescriptions spécifiques applicables aux opérations sur les **batteries d'accumulateurs** des **véhicules/engins à motorisation** : thermiques, électrique et hybrides.




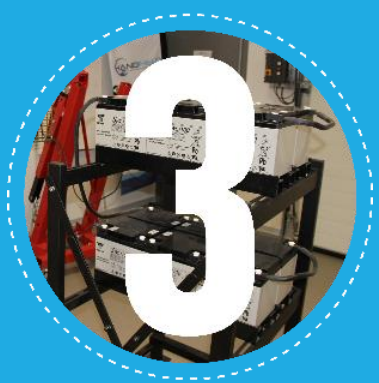


### Norme NF C18-505-2-3 :

Cette norme concerne les personnes effectuant des travaux sous tension **en basse tension sur des batteries d'accumulateurs stationnaires.**

L'habilitation doit être examinée au moins une fois par an et à chaque fois que cela s'avère nécessaire.

La norme recommande une réactualisation des compétences tous les 3 ans.

SECUTOP®
YOU WILL NEVER WORK ALONE

FORMATOP®
FORMATION PRÉVENTION SÉCURITÉ

# Les différents niveaux d'habilitation







# Les prérequis

➢ Découvrez tous les prérequis nécessaires pour la formation TST

FORMATOP®
FORMATION PRÉVENTION SÉCURITÉ

# Déroulé de la formation

**2 à 3 jours**

**Equipements pédagogiques agréés**

**Théorie**

**Pratique**





# Documents délivrés à la fin de la formation

- ✓ Attestation de formation aux travaux sous tension sur batterie
- ✓ Titre d'habilitation prérempli que l'employeur signe et fait signer à son salarié

SECUTOP®
YOU WILL NEVER WORK ALONE

SECUTOP®
YOU WILL NEVER WORK ALONE

# Notre centre de formation est idéalement bien situé !


**6 rue Copenhague**
**38070 Saint-Quentin-Fallavier**
**Tél. 04 28 35 11 60 • contact@secutop.fr**


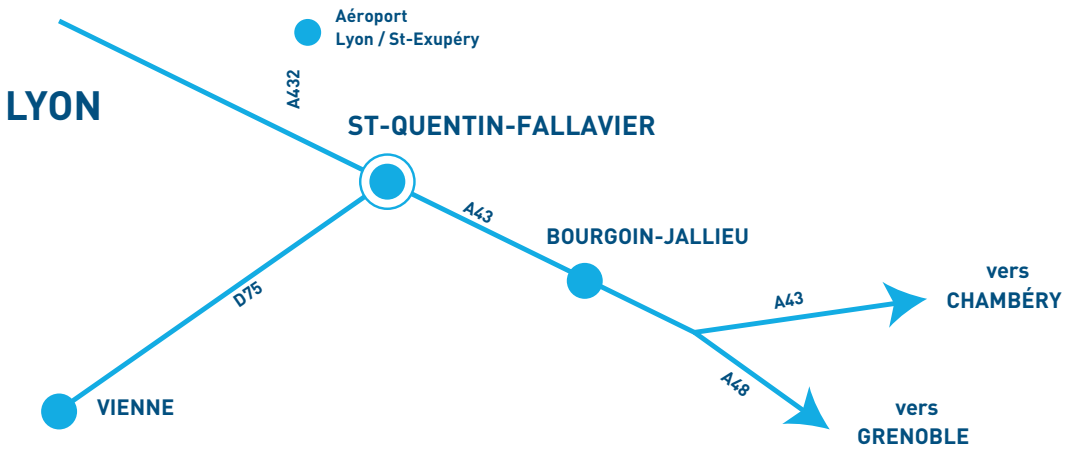


**À 300 m de la barrière de péage d'autoroute de Saint-Quentin-Fallavier**

- à 10 min de l'Aéroport St-Exupéry et de la gare TGV
- à 20 min de Lyon
- à 30 min de Vienne
- à 40 min de Chambéry
- à 50 min de Grenoble



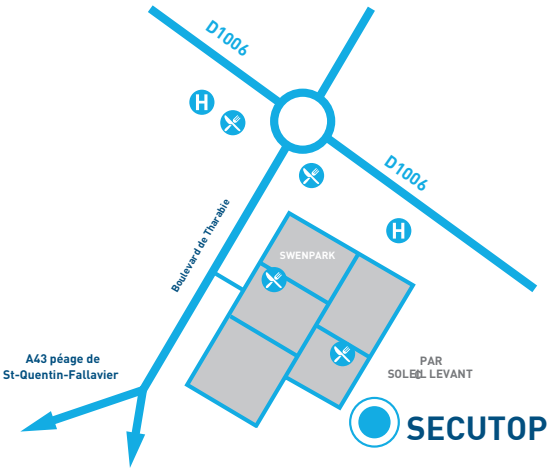


## SERVICES DE PROXIMITÉ

Hôtels, restaurants (sur place, à emporter, livraison sur site), taxi...

**www.secutop.fr**